

Rapport de jury certification complémentaire CAV

Membres de la commission

- Jean-Yves Bouton, IA-IPR de Lettres, responsable du suivi des enseignements de cinéma dans l'académie de Bordeaux.
- Olivier Desagnat, producteur et réalisateur, intervenant dans un enseignement de CAV en lycée.
- Laurent Jackel, enseignant de CAV en lycée.
- Sandra Mourad, chargée de mission DAC, cinéma et audiovisuel

Introduction

L'épreuve de certification complémentaire CAV est définie sur :

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

L'examen consiste en une épreuve orale après dépôt par les candidats inscrits d'un rapport de cinq pages dactylographiées, comportant et indiquant :

- un curriculum vitæ détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de projets partenariaux dans le domaine du CAV ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur du CAV (travaux de recherche, publications, etc.).

L'épreuve orale (30 minutes) consiste en une présentation, qui n'excède pas 10 minutes, suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes : le candidat présente son parcours (formation, expérience, pratiques) lié à la certification visée. Lors de l'entretien, le jury évalue ses connaissances des programmes et son aptitude à concevoir et animer des enseignements adaptés au cinéma-audiovisuel, et à s'appuyer sur un partenaire professionnel. Le jury s'appuie sur le dossier du candidat.

Les attendus concernent la culture cinématographique et audiovisuelle et la connaissance de leurs langages spécifiques, la connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire, les programmes en cours ; la connaissance des modes d'enseignement propres au cinéma et à l'audiovisuel : travail en équipes, interdisciplinarité, partenariat avec les professionnels.

Sessions 2025 et 2026

- Session 2025 :
 - 5 candidats inscrits ; 4 candidats se sont présentés à l'épreuve orale ; 2 candidats ont été admis ; 1 refusé ; 1 absent
 - Notes de 7/20 à 16/20
- Session 2026 :
 - 8 candidats inscrits ; 7 candidats présents ; 5 candidats admis ; 2 refusés ; 1 absent

- Notes de 8/20 à 18/20

Pour ces deux sessions comme pour les précédentes, le jury se félicite de la diversité des disciplines des candidats, qui doivent toutefois pouvoir les mettre à distance dans le contexte du CAV pour éviter de réduire le cinéma à un document pour les historiens, à une adaptation pour les littéraires, à un objet d'investigation plastique, un support linguistique ou scientifique pour d'autres. Même si l'enseignement du cinéma se nourrit des spécificités du parcours de chacun, il invite à déplacer ses habitudes et représentations disciplinaires.

Le dossier

Les candidats cernent mieux que les années précédentes les enjeux et les finalités de la certification complémentaire. Si les dossiers sont plutôt bien organisés dans l'ensemble, certains sans mettre suffisamment en valeur les postures réflexives des candidats sur le cinéma et l'audiovisuel, se limitent à une énumération de projets culturels menés dans un cadre mono ou pluridisciplinaire. Le dossier doit retracer sur le temps long un parcours professionnel en lien avec le cinéma que l'oral doit permettre d'illustrer de façon détaillée, approfondie à partir d'une expérience personnelle ponctuelle.

Quelques points d'achoppement demeurent. Si la discipline d'origine est souvent vécue comme un ancrage pédagogique fort, celle-ci ne doit pas oblitérer les compétences spécifiques du cinéma-audiovisuel : à quelques exceptions près, on constate que les approches des candidats ne sont pas encore suffisamment ouvertes à la possibilité d'envisager le cinéma et l'audiovisuel comme un enseignement à part entière.

Conseils de préparation

Le dossier est un document de présentation qui, sans faire l'objet d'une évaluation spécifique, doit être constitué avec soin. Il permet au jury d'envisager les capacités à dispenser un enseignement artistique en équipe et en partenariat avec des intervenants professionnels, à partir d'un parcours professionnel. Pour autant, il ne doit pas dérouler chronologiquement des expériences, mais suivre un fil directeur, un angle ou une problématique qui témoigne de l'évolution professionnelle du candidat, qui l'a conduit à présenter la certification, et à s'engager dans un enseignement complexe et exigeant.

En ce qui concerne la **construction de l'expertise CAV**, tous les candidats n'ont pas suivi, loin s'en faut, au cours de leur parcours universitaire, des études de cinéma et ou d'audiovisuel. Ce n'est pour autant pas rédhibitoire, car il existe de nombreuses façons de se former, dans le cadre professionnel ou privé. En revanche, une formation essentiellement théorique ne suffit pas pour appréhender la complexité des enjeux du CAV comme objet d'enseignement, et donc comme objet d'apprentissage.

La connaissance des programmes, en EDS et en option, pour lesquels les attendus diffèrent, et la maîtrise des épreuves du baccalauréat sont indispensables ; le jury apprécie les candidats qui, sans avoir enseigné en EDS CAV en terminale, sont en mesure de citer les œuvres du programme limitatif et d'envisager, en fonction des besoins des élèves, quelques pistes didactiques.

Enfin, c'est également à travers **l'expérience de terrain** que se forge la compétence professionnelle. Les candidats qui témoignent de cette construction progressive d'une identité professionnelle, et qui parviennent à l'illustrer de quelques exemples précis (séance d'enseignement, partenariat, engagement dans un dispositif...) gagnent l'attention du jury.

En bref, le dossier doit pouvoir attester d'une motivation réelle et d'un recul critique sur les pratiques d'enseignement du candidat.

Exemples de réussite :

Un candidat met en évidence une posture créatrice, sans s'affranchir de l'analyse des difficultés et enjeux liés à l'enseignement CAV : sa réflexion sur les besoins de formation des élèves (montage, scénario par exemple) initie une démarche pragmatique particulièrement pertinente.

Un autre dossier témoigne d'une évolution dans la relation au genre cinématographique, perçu au départ comme prolongement de l'enseignement des lettres, qui s'en affranchit progressivement pour devenir un art plus autonome, dans le cadre d'un atelier.

Présentation orale

L'extrême brièveté de la présentation doit imposer aux candidats la nécessité de faire des choix, et surtout à s'écarter du propos porté dans le dossier, dans la perspective d'une complémentarité présentée ci-dessus. Force est de constater que plusieurs présentations de ces deux sessions ont réussi cet exercice difficile, gage souvent d'une préparation rigoureuse. Le rapport de jury de 2019 donne quelques précieuses pistes que certains candidats ont pu suivre avec réussite. On ne saurait trop en conseiller la lecture, qui présente de manière détaillée les qualités attendues par les candidats : <https://www.ac-bordeaux.fr/media/15151/download>

Conseils de préparation

Certains candidats peinent à dégager un angle précis, et s'exposent à lasser le jury en répétant ce qu'ils ont écrit dans le dossier, avec lequel la présentation orale doit pouvoir s'articuler, sans en être le clone. Certains exposés font le catalogue de récits d'expériences personnelles ou collectives reprises du dossier, qui peuvent donner l'impression paradoxale d'un flux d'activités qui ne permettent pas de forger une solide expérience dans le champ du cinéma et de l'audiovisuel. En général, sur cette question de l'exposé oral, les candidats éprouvent des difficultés à :

- maîtriser les programmes de lycée et le vocabulaire spécifique du CAV.
- proposer des situations d'apprentissage concises, et des modalités d'évaluation qui les sous-tendent, permettant de favoriser chez les élèves la construction d'un regard, l'affirmation d'un point de vue, tout en répondant aux objectifs des programmes de cinéma-audiovisuel ;
- concevoir la mise en œuvre de ces objectifs par un travail d'équipe concret entre enseignants et partenaires ;
- comprendre les enjeux des questions partenariales (le rôle des différents partenaires et instances institutionnelles qui accompagnent les enseignements de cinéma-audiovisuel).

Exemple de réussite :

Au cours de sa présentation orale, un candidat présente au jury des exemples "inédits" de situations d'apprentissage, originales et réfléchies, en lien avec les programmes de CAV de lycée : situations de départ judicieuses, démarches innovantes et modalités d'évaluation cohérentes au service d'une mise en œuvre concrète à l'appui d'un partenariat professionnel.

L'entretien avec le jury :

Ce temps permet de revenir sur le dossier et l'exposé ; il s'agit d'un échange à bâtons rompus, au cours duquel le jury donne au candidat l'occasion d'apporter des précisions sur une expérience à peine esquissée, de justifier des choix pédagogiques, d'approfondir ensemble la réflexion et d'attester d'une posture professionnelle responsable et éthique dans les enseignements qu'il dispense et dans les choix des films qu'il opère.

Conseils de préparation

Certaines questions posées aux candidats peuvent les déstabiliser, notamment lorsqu'il est question de proposer une articulation entre les partenaires et les pédagogues, ou s'il s'agit de circonscrire les différentes compétences construites par les élèves dans le cadre de l'enseignement du CAV. Il convient donc d'envisager sérieusement cet aspect fondamental et fondateur des enseignements artistiques en général et du CAV en particulier.

La difficulté parfois à saisir les attendus d'une question peut paralyser le ou la candidate : il convient donc de se préparer à un large éventail de situations. L'entretien permet de passer en permanence d'une sphère à une autre : la sphère institutionnelle, la sphère pédagogique et didactique, et la sphère professionnelle. Les candidats conscients des différents enjeux des enseignements de CAV montrent une grande agilité à circuler entre ces différentes problématiques.

Exemples de réussite :

La présentation, à **un moment opportun de l'échange**, de documents restés sous le coude, témoignage d'une séquence pédagogique intéressante mais secondaire, donne de la profondeur au propos. La capacité d'un candidat, interrogé sur une question pédagogique comme le travail de groupe en CAV, à **proposer des solutions pédagogiques concrètes**, montre de quelle manière il se projette dans ses missions.